

RIALTO MÊME EAU !



21 DÉCEMBRE 2016

Un nouveau module RIALTO MEMO a été élaboré par la Direction Générale suite au rejet massif du module « Investigations » de RIALTO, de surcroît conforté par l'avis d'experts ergonomes.

L'administration affirme que la partie mémorisation a été allégée (9 à 7 pages), que des évolutions ergonomiques ont été apportées et que seule la partie mémorisation est obligatoire, la partie méthodologie devenant facultative.

Pour F.O.-DGFIP cette suite conserve obstinément les mêmes caractéristiques :

- ▶ perte d'autonomie,
- ▶ aspect chronophage et lourd,
- ▶ normalisation du contrôle,
- ▶ finalité incertaine de l'application,
- ▶ risque avéré à ce que les zones facultatives se transforment rapidement en obligatoires ...

Fort du constat de rejet très largement majoritaire de la part des vérificateurs et des chefs de brigades, **F.O.-DGFIP exige le gel immédiat du déploiement** de l'application à compter du 1^{er} janvier 2017.

Dans ce contexte, **F.O.-DGFIP soutiendra toutes les initiatives locales**, y compris le boycott de l'application.

**BULLETIN
D'ADHESION**



NOM : PRÉNOM :

N° DGI ou N° AGORA : ADRESSE MÈL :

GRADE : QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : %

AFFECTATION :
déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à le
(signature)

→ **66 %** de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu